



COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

FR 7301631 – SOUS TERRITOIRE « VALLEE DU VIAUR ».

Séance tenue le 21 mars 2019 à Bor-et-Bar

Étaient présents (18 représentants) :

M. ANDRIEU Thierry, Agence Française pour la Biodiversité,
Mme BLANDEL Françoise, UPNET
Mme BOUBY Fabienne, conseillère municipale à Lescure-Jaoul et agricultrice
Mme BOUTIN Marion, Rural Concept
M. BRIAND Vianey, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
M. BRIANE Gérard, Université Jean Jaurès, Laboratoire GEODE, CSRPN Occitanie
M. CARRIE Claude, conseiller municipal à Lescure-Jaoul,
M. CARRIE Daniel, Maire de Lunac
M. DEBAR Serge, Adjoint Mairie Bor et Bar
M. DECAUX Clément, Syndicat Mixte du Bassin Versant Viaur
Mme FURMANIK Sylviane, DDT 81
M. GOURMAND Camille, Rural Concept
M. GUY Dominique, Maire de Bor-et-Bar,
M. MARTY Paul, Maire de la Salvetat-Peyralès
M. PELOZUELO Laurent, OPIE-MP (président), Université Paul Sabatier (enseignant-chercheur)
Mme PROUFF Bénédicte, FDAAPPMA Tarn
M. SAUREL Francis, communauté de communes Bas Ségala Viaur
M. VRIGNON Emmanuel, Département du Tarn – CATER

Étaient excusés (15 structures) :

François MARGUET – ONCFS 82
Jean-Marie PIALAT – Conseiller départemental Céor Ségala
Frédéric NERI – CEN MP
Nathalie CHARPIAT – DDT 12
Christelle GACHERIEU – ONF
Mairie de Saint Martin Laguépie
Mairie des Cabanes
Nathalie GROSBORNE – Directrice CPIE Quercy Garonne
Marie-Hélène JULHES – Directrice CPIE Rouergue
M. SOMEN – Président communauté de communes Carmausin Ségala
Monique FERRERO – Conseillère départementale 82 canton Quercy Rouergue
Michel LONGUET – Président CDRP 12
Claude CAZALS – Maire de Castelmarty
Robert FAUCANIE – Fédération départementale des chasseurs 82
Leslie CAMPOURCY – LPO 12

Ordre du jour :

- Rappel sur le site Natura 2000 et ses enjeux
- Bilan de l'animation 2018-2019
- Propositions d'animations 2019-2020
- Questions diverses

Sylviane FURMANIK ouvre la séance à 10h, remercie Dominique GUY, maire de Bor-et-Bar, pour son accueil, ainsi que l'ensemble des personnes présentes. Elle rappelle que l'intégralité du site Natura 2000 s'étale sur 5 vallées « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou », mais que pour faciliter les échanges, l'animation a été séparée en 4 sous-territoires, dont la vallée du Viaur. Le bureau d'étude Rural Concept, représenté par Marion BOUTIN, a la charge d'animer le site Vallée du Viaur depuis 2016. L'année 2019-2020 est la dernière année du marché public en cours. Elle propose un tour de table avant de laisser la parole à Marion BOUTIN.

Marion BOUTIN commence par faire un rappel sur le contexte, l'historique et les enjeux du sous-territoire Viaur (notamment les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site). Elle présente ensuite pour chaque volet de l'animation du site les actions menées en 2018-2019, avec l'intervention de Clément DECAUX (SMBVV) concernant les actions auxquelles le SMBVV a contribué. Le diaporama de cette présentation est consultable sur le site internet <http://5vallees.n2000.fr/>, onglet « Site des 5 vallées », « Le Viaur », « Documents à télécharger ». La suite du compte-rendu reprend les principaux échanges.

Animation des contrats Natura 2000 ni-ni et forestiers

Concernant le site du Roc de Miramont (commune de Centrès) envisagé pour proposer un projet de réouverture, Thierry ANDRIEU (AFB) souligne qu'au vu de la physionomie du site, il semble difficile d'envisager la mise en place d'un pâturage de gestion (site très escarpé et rocailleux, peu attractif pour un troupeau). Daniel CARRIE (Maire de Lunac) souligne également la difficulté de prévoir un point d'abreuvement.

Vianey BRIAND (CA 12) demande si des contrats de restauration de ripisylve sont envisagés. Clément DECAUX (SMBVV) fait remarquer que le SMBVV mène déjà des actions de ce type sur le territoire. Le SMBVV réalise les travaux sans coût pour le propriétaire ; aussi dans ce contexte, les contrats Natura 2000 sur ce type d'intervention présentent peu d'intérêt pour les propriétaires. Marion BOUTIN ajoute que c'est pour cette raison que le recensement des contrats potentiels s'est plus tourné vers les actions sur les autres milieux. Sylviane FURMANIK (DDT 81) précise qu'il est possible pour les syndicats de rivière ou de bassin versant de déposer des demandes de contrat Natura 2000 pour les propriétaires : cela évite l'avance de frais aux propriétaires, mais en revanche le syndicat doit assumer une part de 20% d'autofinancement en tant que collectivité. Ce type de montage est en cours sur le site Vallée de l'Aveyron pour une action de restauration de ripisylve par coupe de

peupliers. Clément DECAUX indique que sur le sous-territoire de la vallée du Viaur, les plantations de peupliers sont peu nombreuses et ne posent donc pas de réel problème, la majeure partie des ripisylves du site sont restées relativement sauvages. Laurent PELOZUELO demande quels types d'interventions sont réalisées chez les particuliers. Clément DECAUX indique qu'il peut s'agir de reconstitution de ripisylve, de diversification d'habitats...

Animation des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Francis SAUREL (communauté de communes Bas Ségala Viaur) demande pourquoi les MAEC portent uniquement sur les pratiques de fauche et de pâturage, alors que les terres arables sont également bien présentes sur le site. Marion BOUTIN explique que les MAEC répondent à des enjeux précis de conservation de certains habitats naturels et certaines espèces, définis dans le PAEC. Aucun enjeu lié aux parcelles cultivées n'a été identifié dans le PAEC.

Cellule d'Assistance Technique aux Vieux Arbres (CATVA) et Assistance au régime d'évaluation des incidences Natura 2000

Claude CARRIE demande si une réglementation s'applique concernant les arbres morts et vieux arbres, si il est interdit de les couper ou non, et si il est nécessaire de laisser au sol un arbre tombé. Marion BOUTIN répond qu'il n'y a pas de réglementation propre à Natura 2000 sur ce sujet. Ces vieux arbres peuvent cependant abriter des espèces protégées par la loi (coléoptères saproxyliques, chauves-souris, oiseaux) et c'est la réglementation nationale qui s'applique dans ce cas. En revanche, la présence du site Natura 2000 permet celle d'une structure animatrice qui a du temps dédié pour conseiller les propriétaires et gestionnaires sur ce sujet dans le cadre de la CATVA. Il ne faut pas hésiter à prendre contact pour bénéficier d'un conseil adapté à la situation. Laurent PELOZUELO confirme qu'il n'y a pas de réglementation stricte à ce sujet, l'objectif dans le cadre de Natura 2000 est en effet d'assurer un accompagnement technique et une sensibilisation.

Suivi des espèces d'intérêt communautaire

Suite à la présentation des résultats des prospections pour l'Ecrevisse à pattes blanche, Thierry ANDRIEU souligne que des situations telles que décrites sur ce site sont très rares. Sur la plupart des bassins versants l'espèce n'est présente qu'en situations très relictuelles et l'avenir des populations est incertain. Plusieurs raisons expliquent ce déclin, notamment la dégradation du milieu et la présence de l'Ecrevisse signal (plus compétitive, agressive et porteuse saine de la « peste de l'écrevisse » ou aphanomycose).

Suite à la présentation des résultats des prospections pour les prospections Odonates, Laurent PELOZUELO confirme que les résultats, et notamment le très faible nombre d'exuvies trouvées juste en amont du barrage, correspond à ce qui avait été observé lors des prospections précédentes sur le secteur. Cependant, les variations de niveau ne sont pas forcément la seule explication car la Cordulie

splendide par exemple peut se mettre à l'abri des variations de niveau. Laurent PELOZUELO rappelle les enjeux très forts concernant ces trois espèces (Cordulie splendide, Cordulie à corps fin et Gomphe de Graslin). Des baisses d'effectifs sont constatées dans plusieurs secteurs, par exemple, à Saint-Rome-de-Tarn, historiquement des effectifs de plusieurs centaines étaient connus mais seule une exuvie a été récoltée lors des dernières prospections.

Bénédicte PROUFF demande si des ouvrages à l'échelle du département ou de la région existent sur les Odonates afin d'aider à leur identification. Laurent PELOZUELO et Thierry ANDRIEU citent les fiches sur le site internet de l'OPIE, un guide photo avec des entrées par couleurs édité par l'association Gard Nature, le guide des éditions Delachaux, le cahier d'identification des éditions Biotope.

Laurent PELOZUELO indique que l'OPIE peut intervenir pour animer une journée de formation à la détermination et la prospection concernant ce groupe d'espèces sur le site Natura 2000. L'OPIE a déjà animé ce type de journée sur un autre site Natura 2000 en partenariat avec l'agence MTDA. Marion BOUTIN prend note de cette possibilité et confirme que cela pourrait tout à fait s'envisager en 2019 au vu des inventaires importants prévus sur ce groupe pour cette année.

Projet de demande d'extension du périmètre du site

Marion BOUTIN rappelle le contexte de ce projet d'extension dont il était déjà question au moment de l'élaboration du Docob. En effet, le Jaoul abrite la plus importante population de Moule perlière (une des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000) du bassin versant, mais cette population n'est actuellement pas dans le périmètre du site Natura 2000. En revanche un Plan d'Action Territorial (PAT) existe actuellement sur le bassin versant du Jaoul (animé par le SMBVV), il permet la mise en œuvre d'actions en faveur de la qualité de l'eau.

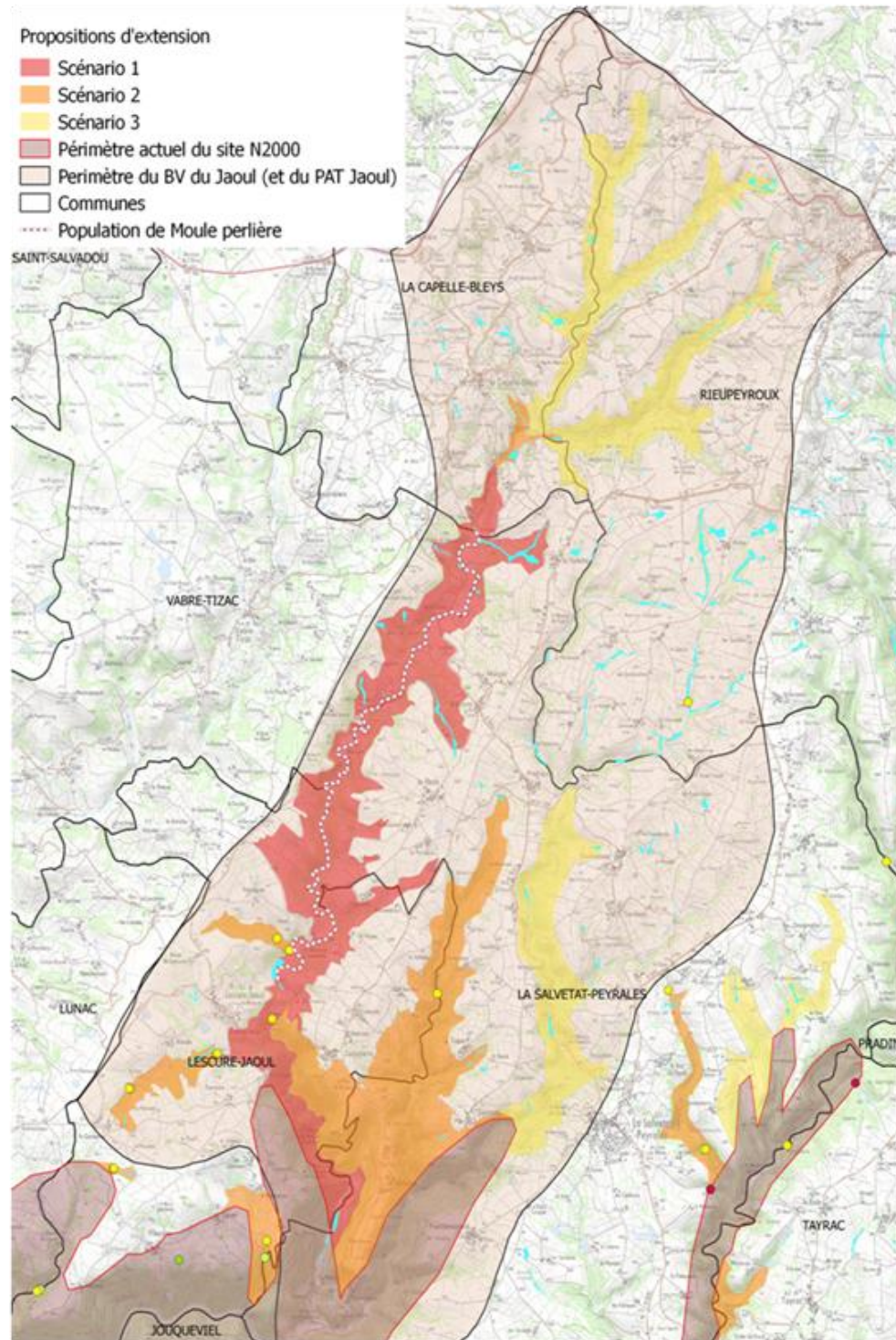
Thierry ANDRIEU souligne le caractère exceptionnel de cette population de Moule perlière, qui n'a pas d'équivalent sur le département. Il rappelle également la sensibilité de l'espèce : il est important que les éventuels suivis de la population soient très encadrés.

Marion BOUTIN présente à l'aide d'un visualiseur cartographique le travail réalisé sur les propositions de modification du périmètre. Plusieurs scénarios sont proposés (plus ou moins ambitieux) pour l'extension sur le Jaoul. L'objectif est également de profiter de la demande de modification de périmètre pour corriger les différents décalages actuels du périmètre (des propositions sont également présentées).

Concernant le Jaoul :

Thierry ANDRIEU confirme que l'enjeu présent sur le Jaoul justifie tout à fait la demande d'extension. La question est en effet de fixer le périmètre de l'extension à demander. Il faudra voir auprès de la DREAL si plusieurs scénarios peuvent être soumis au moment de la demande ou non.

Les 3 scénarios présentés par Marion BOUTIN (voir carte ci-après, NB : les scénarios sont « additifs » : par exemple, le Scénario 2 correspond à la légende Scénario 1 + Scénario 2) se basent sur la logique du périmètre existant dans le sens où ils englobent le cours d'eau et certains affluents, ainsi que les pentes de part et d'autre. Même si c'est le périmètre permettant le plus d'actions en faveur de la qualité de l'eau, le périmètre entier du bassin versant n'est pas proposé car diffère trop de la logique de définition du site.



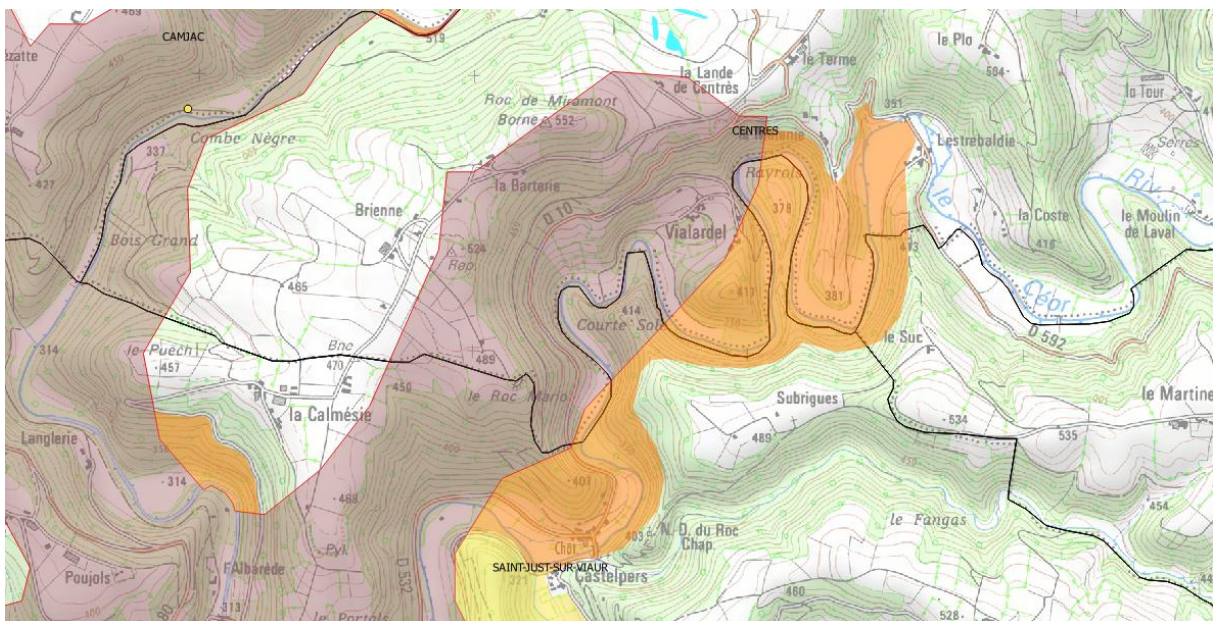
Plusieurs remarques portent sur les détails du tracé. Marion BOUTIN précise qu'à ce stade il s'agit surtout de discuter des grandes lignes de l'extension afin de recueillir l'avis du COPIL sur le scénario préférentiel, qui pourra être ensuite travaillé plus en détails et soumis aux communes concernées.

Thierry ANDRIEU souligne que la Moule perlière est sensible aux nitrates et interroge sur les actions qui pourraient être menées sur les surfaces agricoles à proximité. Clément DECAUX rappelle que le SMBVV propose déjà des actions sur ces problématiques à l'échelle du bassin versant à travers d'outils autres que Natura 2000. Marion BOUTIN précise que sur la base de ces propositions, des actions pourraient être menés via Natura 2000 sur les parcelles qui seront incluses dans le nouveau périmètre, soit les parcelles sur les pentes de part et d'autres des cours d'eau, mais pas à l'échelle de tout le bassin versant.

Le COPIL s'accorde sur le fait que le Scénario 1 est un scénario à minima. Clément DECAUX indique que la prise en compte des parties en amont (Scénario 3) peut permettre de travailler en prévention sur d'éventuels problèmes de pollution. Thierry ANDRIEU ajoute qu'un autre argument pour inclure les cours d'eau en amont de la population de Moule perlière est le lien de cette dernière avec la Truite fario, espèce pour laquelle il peut être intéressant de pouvoir agir sur la partie amont.

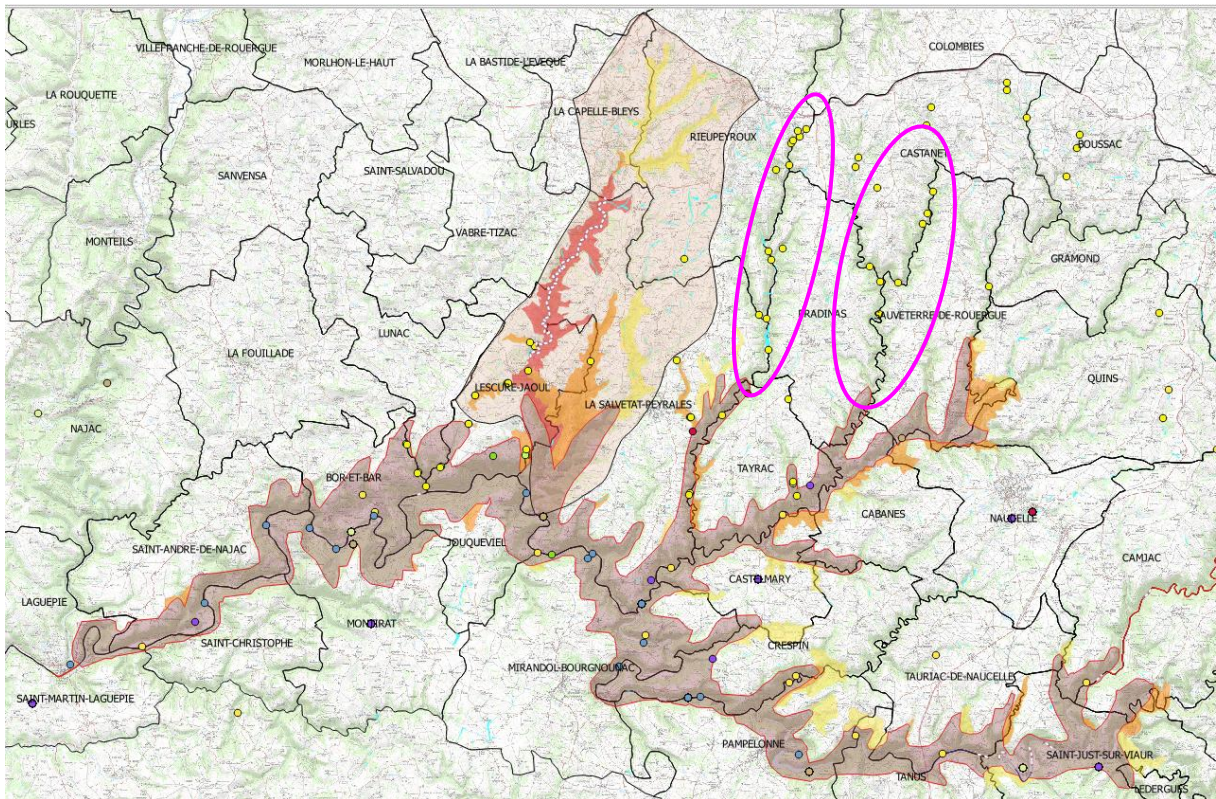
Concernant les autres secteurs :

Marion BOUTIN présente à travers quelques exemples (voir un exemple sur la carte ci-dessous) le principe des rattrapages proposés : inclure les portions de vallées et vallons qui sont coupés « artificiellement » par les limites actuelles du périmètre alors que la logique recherchée était vraisemblablement d'inclure le cours d'eau et ses versants dans leur continuité.



Le COPIL approuve cette démarche. Là aussi, les communes devront bien entendu être consultées.

Bénédicte PROUFF fait remarquer que deux cours d'eau à l'est du Jaoul (il s'agit du Liort et du Lieux, entourés en fuchsia sur la carte ci-dessous), non dans le périmètre du site, présentent de nombreuses observations d'Ecrevisse à pattes blanches mais ne sont pas proposés en extension. Clément DECAUX confirme qu'il y a des populations d'Ecrevisse à pattes blanches sur ces cours d'eau. Marion BOUTIN confirme que la question se pose pour ces cours d'eau car ils présentent en effet des enjeux, notamment vis-à-vis de l'Ecrevisse à pattes blanches, mais sont également relativement éloignés du périmètre actuel. Il est difficile de savoir jusqu'où peut aller la demande. Sylviane FURMANIK explique qu'il n'y a pas de « règle » mais que l'augmentation de la surface ne doit pas être disproportionnée non plus.



Concernant la démarche, des échanges doivent se mettre en place avec la DREAL concernant la procédure. Toutes les communes faisant l'objet d'une modification du périmètre du site Natura 2000 (au-delà que dans la simple « épaisseur du trait ») seront consultées. Une fois le dossier déposé, la décision finale est prise au niveau du MNHN.

Le COPIL approuve la démarche de demande de modification du périmètre du site, à la fois concernant l'extension sur le Jaoul et concernant les rattrapages des décalages du périmètre. Le COPIL ne s'oppose pas aux scénarios présentés, y compris le plus ambitieux, mais appuie la nécessité de laisser aux communes concernées l'opportunité d'étudier précisément ces propositions.

Marion BOUTIN précise que cette révision du périmètre peut également être l'occasion de caler dans le détail les limites du site sur des limites physiques (limites cadastrales, haies, chemins, etc...). Le COPIL juge ce travail nécessaire.

Information, communication et sensibilisation

Des exemplaires des différents documents étaient à disposition des membres du COPIL présents. Ces documents sont également en téléchargement sur le site internet <http://5vallees.n2000.fr/> et des exemplaires papiers seront fournis sur demande auprès de Rural Concept.

Propositions d'actions 2019-2020

Enfin le programme d'action pour la prochaine année d'animation est présenté au COPIL.

Gérard BRIANE fait remarquer qu'aucun complément d'inventaire sur la flore patrimoniale n'est prévu. Marion BOUTIN explique qu'en l'absence d'espèce végétale d'intérêt communautaire identifiée sur le site, cet enjeu est moins prioritaire que les compléments visant les espèces de faune d'intérêt communautaire. Le budget pour l'animation du site est une enveloppe définie et doit couvrir toutes les actions menées. Concernant le volet « compléments d'inventaire », il est donc nécessaire de prioriser les actions à mener et de les répartir dans le temps. En 2019, l'accent est mis sur le groupe des Odonates.

Bénédicte PROUFF avait une remarque similaire concernant des compléments d'inventaire sur le Chabot. Marion BOUTIN et Sylviane FURMANIK précisent que cette action a été envisagée dans un premier temps mais n'a pas pu être maintenue dans les propositions au vu des autres actions à mener en 2019 et d'une réduction des enveloppes dédiées à Natura 2000 à l'échelle nationale. Bénédicte PROUFF demande si l'AFB pourrait réaliser des prospections concernant le Chabot dans le cadre de ses missions. Thierry ANDRIEU posera la question. Par ailleurs, Marion BOUTIN mentionne que concernant ce complément d'inventaire sur le Chabot, elle avait commencé à se renseigner sur la méthode de l'ADN environnemental afin d'étudier si elle ne pourrait pas être plus pertinente au vu de l'objectif.

Laurent PELOZUELO demande si une partie de l'enveloppe restante pour les contrats MAEc présentée en début de COPIL ne peut pas justement être réallouée vers ces compléments d'inventaire. Sylviane FURMANIK explique qu'il s'agit d'enveloppes financières différentes entre l'animation du site et le financement des contrats ou des MAEc. Il n'y a aucune communication possible entre les deux types d'enveloppes.

Sylviane FURMANIK indique qu'une rencontre régionale des animateurs Natura 2000 est prévue sur deux jours en 2019.

En l'absence d'autres remarques ou questions, Mme FURMANIK clôt la séance à 12h45.